

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 2 novembre 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Diane Legault, attachée de presse  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Michel Morin  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet

---

#### **CE-2011-1099-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2011-1100-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2011-1101-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 26 OCTOBRE 2011**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 26 octobre 2011, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

---

#### **CE-2011-1102-DEC PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES / VOLET CITOYEN / ARBRE DU NOUVEL ARRIVANT**

ATTENDU QUE le Programme de plantation d'arbres, volet citoyens – arbre du nouvel arrivant, prévoit de remettre à chaque nouvel arrivant un arbre de bienvenue ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-470-DEC adoptée le 11 mai 2011 acceptant la soumission de la compagnie Complexe Horticole Bastien pour la fourniture d'arbres aux nouveaux arrivants, pour un montant de 29 131,31 \$ (t.t.c.) et autorisant également un transfert budgétaire au montant de 51 739,38\$ ;

ATTENDU QUE ce budget a été complètement épuisé, et ce, suite au succès inattendu dudit programme ;

ATTENDU QUE plus de 140 arbres supplémentaires devront être achetés pour combler la demande des nouveaux arrivants ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à procéder à l'achat d'arbres requis afin de fournir les arbres aux nouveaux arrivants, le tout pour un montant de 11 813,16\$ (t.t.c.) à être financé à même

les surplus réservés du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0300 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le paiement du fournisseur s'effectue selon le nombre réel d'arbres fournis aux nouveaux arrivants, sur présentation des coupons accumulés.

Que le transfert budgétaire, numéro 2011-0301, soumis par l'assistante-trésorière, au montant de 11 294,69\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 au poste budgétaire numéro 1-02-750-00-629, soit accepté.

---

**CE-2011-1103-DEC    PROLONGEMENT DU BOULEVARD DES PLATEAUX,  
À L'OUEST DE LA RUE DE PLAISANCE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif adoptant la grille de rues reliée au projet du Groupe Grilli dans le secteur de la rue de Plaisance ;

ATTENDU QUE la dernière phase située au nord-ouest du projet est en analyse par les membres du Comité de coordination au développement municipal (CCDM);

ATTENDU QUE le règlement numéro 368, adopté par le Conseil municipal le 11 février 2008 par sa résolution numéro 055-02-2008, a pour objet d'acquitter une quote-part relative aux travaux prévus à une entente pour la réalisation de la conduite maîtresse d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de fondation de rue sur le boulevard des Plateaux, ainsi que l'exécution par la Ville de Terrebonne de l'égout pluvial, de fondation de rue, de construction de bordures, de trottoirs, de piste cyclable, de pavage, d'éclairage routier et d'aménagement paysager sur ce boulevard;

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructures pour la partie du boulevard des Plateaux, à l'est et à l'ouest de la rue de Plaisance, doivent se réaliser à l'automne 2011;

ATTENDU QUE le CCDM recommande la localisation proposée par le promoteur pour le boulevard des Plateaux dans le projet Domaine des Mille-Îlets, à l'ouest de la rue de Plaisance ;

ATTENDU QU'il y a lieu de recommander l'émission du permis de lotissement pour le boulevard des Plateaux, à l'est de la rue de Plaisance ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'aménagement du territoire à émettre le permis de lotissement ainsi que le permis de déboisement (si requis) pour le boulevard des Plateaux seulement, sur la terre de M. Grilli, à l'est de la rue de Plaisance, le tout conformément au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que les Directions de l'aménagement du territoire, du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de l'administration et finances et du greffe et affaires juridiques soient et sont mandatées afin d'obtenir l'ensemble des informations pour la préparation de la dernière phase du projet de développement.

---

**CE-2011-1104-DEC    MÉMOIRE DE PROJET MONTRÉAL / PLAN  
MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE  
DÉVELOPPEMENT / CORRESPONDANCE / VILLE DE  
BLAINVILLE**

ATTENDU la réception d'une lettre adressée à M. Richard Bergeron, chef du parti politique de Projet Montréal, par M. François Cantin, Maire de la Ville de Blainville, relativement au mémoire présenté dans le cadre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement – option Montréal ;

ATTENDU QUE la lettre de M. François Cantin fait part de sa désapprobation au mémoire de Projet Montréal au sujet du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, lequel est constitué d'allégations insidieuses et de non prouvées concernant des personnalités politiques de la couronne nord (p. 35 et suivantes du mémoire) ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre de M. François Cantin, Maire de la Ville de Blainville, adressée à M. Richard Bergeron, chef du parti politique de Projet Montréal, au sujet du mémoire présenté par ce parti politique dans le cadre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Que copie de la lettre soit transmise aux membres du Conseil municipal.

---

**CE-2011-1105-DEC    ADOPTION / LISTE DE CHÈQUE ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste du chèque émis du fonds d'administration au montant de 12 785\$ préparée le 2 novembre 2011.

---

**CE-2011-1106-REC    LETTRE D'ENTENTE 2011-01 / SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 2326 (BRIGADE SCOLAIRE) / CONGÉ SANS SOLDE**

ATTENDU QU'une brigadière a demandé de bénéficier d'un congé sans solde en vertu de l'article 14.04 de la convention collective ;

ATTENDU QUE la convention collective prévoit que ce congé pourra être octroyé à une seule personne salariée régulière à la fois ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a déjà accepté d'octroyer un congé sans solde à une autre personne salariée pour cette même période ;

ATTENDU toutefois les motifs particuliers et exceptionnels de la demande ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-01 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-01 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (brigade scolaire) concernant l'octroi d'un congé sans solde.

---

**CE-2011-1107-REC    LETTRE D'ENTENTE 2011-13 / SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1009 (SURVEILLANTS ET CONCIERGES) / ARTICLE 16**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (surveillants et concierges) ont entrepris des discussions relativement à l'application de l'article 16 concernant les vacances ;

ATTENDU QUE les parties jugent utile de modifier l'article 16 dans le cas des employés surnuméraires en probation ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, à

l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-13 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-13 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (surveillants et concierges) concernant la modification de l'article 16 de la convention collective.

---

**CE-2011-1108-REC    GRIEF / SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1009 (SURVEILLANTS ET CONCIERGES)**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (surveillants et concierges) concernant le règlement des griefs numéros AC 11-02, AC 10-48, AC 10-42, AC 10-15, AC 10-14 et AC 10-13 relativement à l'article 10, soit la procédure de remplacement lors d'absence ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement des griefs numéros AC 11-02, AC 10-48, AC 10-42 AC 10-15, AC 10-14 et AC 10-13. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2011-1109-DEC    SOUMISSION / SURVEILLANCE DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la surveillance des systèmes de sécurité (SOU-2011-104);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 25 octobre 2011 à 11 h 01, à savoir :

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>
Central d'Alarme Bromont	6 425,37\$ t.t.c.	<b>19 276,11\$ t.t.c.</b>
Infynia.com	10 188,31\$ t.t.c.	28 760,36\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Central d'Alarme Bromont s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 octobre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **CENTRAL D'ALARME BROMONT**, datée du 17 octobre 2011, pour la surveillance des systèmes de sécurité, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant annuel de 5 640\$ (taxes en sus) (total du contrat : 16 920\$ taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0299 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2011-1110-DEC    REJET / SOUMISSION / CONSTRUCTION D'UN KIOSQUE D'INFORMATION TOURISTIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction d'un kiosque d'information touristique dans le Vieux-Terrebonne (SOU-2011-89);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 3 octobre 2011 à 11 h 01, à savoir :

Construction Hugo Alary (CHA) inc.    143 739,18\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le rapport préparé par M. Dany Bergeron de la firme Bergeron Thouin Architectes, s.e.n.c., daté du 17 octobre 2011, recommande de rejeter la soumission puisque celle-ci dépasse le montant estimé ;

ATTENDU également le rapport daté du 21 octobre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif rejette la soumission pour la construction d'un kiosque d'information touristique dans le Vieux-Terrebonne.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à procéder à un appel d'offres public pour la construction d'un kiosque d'information touristique dans le Vieux-Terrebonne, et ce, au printemps 2012.

---

**CE-2011-1111-DEC      SOUMISSION / ACHAT DE BACS À FLEURS POUR  
LES TRAVERSES PIÉTONNES SÉCURITAIRES SUR  
LE BOULEVARD DES ENTREPRISES POUR LE  
CÉGEP**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de cinq (5) fournisseurs pour l'achat de bacs à fleurs pour les travaux de construction d'une traverse piétonne sécuritaire sur le boulevard des Entreprises pour le Cégep;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues, à savoir :

Bétons architecturaux Breton	14 479,86\$ t.t.c.
Armtec inc.	16 917,86\$ t.t.c.
Équiparc inc.	17 898,07\$ t.t.c.
Bétons Génial	46 246,71\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Bétons architecturaux Breton s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 octobre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **BÉTONS ARCHITECTURAUX BRETON** pour l'achat de bacs à fleurs pour les travaux de construction d'une traverse piétonne sécuritaire sur le boulevard des Entreprises pour le Cégep, le tout pour un montant de 12 710\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0303 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2011-1112-DEC      ANNULATION / APPEL D'OFFRES / TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION D'UNE TRAVERSE PIÉTONNE  
SÉCURITAIRE SUR LE BOULEVARD DES  
ENTREPRISES POUR LE CÉGEP**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-627-DEC autorisant la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la construction d'une traverse piétonne sécuritaire sur le boulevard des Entreprises pour le Cégep ;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts était de 63 381\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le projet a été bonifié et réévalué à environ 120 000\$ ;

ATTENDU QUE le nouveau projet n'a pas été présenté au Comité exécutif ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et qu'il y a lieu de la rejeter ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif rejette la soumission reçue de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. pour la construction d'une traverse piétonne sécuritaire sur le boulevard des Entreprises pour le Cégep.

Que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation, au besoin, pour l'aménagement d'une traverse piétonne sur le boulevard des Entreprises pour le Cégep, et ce, selon le plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante (plan numéro CS 2011-023, solution alternative V1, préparé par M. Martin Michaud en date du 12 octobre 2011), le tout pour un montant de 30 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 357. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0302 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2011-1113-DEC    AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / PLANS  
ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX /  
RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT ET  
D'AQUEDUC SUR DIVERSES RUES**

ATTENDU QUE des travaux de réhabilitation de conduites d'égout et d'aqueduc sont prévus en juin 2012 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mandater des ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux ;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus dans la programmation de la taxe d'accise – Tech II et doivent être complétés en décembre 2013 ;

ATTENDU la résolution du Conseil numéro 328-06-2011 approuvant le plan stratégique des infrastructures 2011-2013 ainsi que son financement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de publier dans un journal local et par l'intermédiaire du site électronique d'appel d'offres du gouvernement (SE@O) un appel d'offres public pour des services professionnels en génie civil sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément à la Loi ;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels s'élève à 275 000\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux est de 3 200 000\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout et d'aqueduc sur diverses rues.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 520.

Que la Direction du génie et projets spéciaux, du greffe et affaires juridiques et de l'administration et finances soient et sont autorisées à préparer un règlement d'emprunt financé à 100% sur tous les immeubles imposables de la Ville.

---

**CE-2011-1114-DEC    AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / PLANS  
ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX /  
RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MONTÉE  
MASSON ET GRANDE ALLÉE**

ATTENDU QUE des travaux de réaménagement de l'intersection de la montée Masson et Grande Allée sont prévus en juin 2012 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mandater des ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux ;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus dans la programmation de la taxe d'accise – Tech II et doivent être complétés en décembre 2013 ;

ATTENDU la résolution du Conseil numéro 328-06-2011 approuvant le plan stratégique des infrastructures 2011-2013 ainsi que son financement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de publier dans un journal local et par l'intermédiaire du site électronique d'appel d'offres du gouvernement (SE@O) un appel d'offres public pour des services professionnels en génie civil sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément à la Loi ;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels s'élève à 160 000\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux est de 1 800 000\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de l'intersection de la montée Masson et Grande Allée.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 519.

Que les Direction du génie et projets spéciaux, du greffe et affaires juridiques et de l'administration et finances soient et sont autorisées à préparer un règlement d'emprunt financé à 100% sur tous les immeubles imposables de la Ville.

---

**CE-2011-1115-DEC    AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / PLANS  
ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX /  
REPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT ET  
D'AQUEDUC ET LA RÉFECTION DE PAVAGE,  
BORDURES ET TROTTOIR / RUES VALMONT,  
PATRICK ET LA 75<sup>e</sup> AVENUE**

ATTENDU QUE des travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc et la réfection de pavage, bordures et trottoir sur les rues Valmont, Patrick et la 75<sup>e</sup> Avenue sont prévus en juin 2012 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mandater des ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux ;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus dans la programmation de la taxe d'accise – Tech II et doivent être complétés en décembre 2013 ;

ATTENDU la résolution du Conseil numéro 328-06-2011 approuvant le plan stratégique des infrastructures 2011-2013 ainsi que son financement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de publier dans un journal local et par l'intermédiaire du site électronique d'appel d'offres du gouvernement (SE@O) un appel d'offres public pour des services professionnels en génie civil sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément à la Loi ;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels s'élève à 114 000\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux est de 1 025 000\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc et la réfection de pavage, bordures et trottoir sur les rues Valmont, Patrick et la 75<sup>e</sup> Avenue.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 518.

Que les Direction du génie et projets spéciaux, du greffe et affaires juridiques et de l'administration et finances soient et sont autorisées à préparer un règlement d'emprunt financé à 100% sur tous les immeubles imposables de la Ville.

---

**CE-2011-1116-DEC    AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / PLANS  
ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX /  
RÉFECTION DE PAVAGE, BORDURES ET TROTTOIR  
SUR DIVERSES RUES LOCALES ET CÔTE DE  
TERREBONNE**

ATTENDU QUE des travaux de réfection de pavage, bordures et trottoirs sur diverses rues locales et de la côte de Terrebonne, entre la rue d'Aubervilliers et la limite ouest de la Ville, les boulevards des Plateaux, de la Pinière et la montée Gagnon sont prévus en juin 2012 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mandater des ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux ;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus dans la programmation de la taxe d'accise – Tech II et doivent être complétés en décembre 2013 ;

ATTENDU la résolution du Conseil numéro 328-06-2011 approuvant le plan stratégique des infrastructures 2011-2013 ainsi que son financement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de publier dans un journal local et par l'intermédiaire du site électronique d'appel d'offres du gouvernement (SE@O) un appel d'offres public pour des services professionnels en génie civil sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément à la Loi ;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels s'élève à 485 000\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux est de 6 000 000\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de pavage, bordures et trottoirs sur diverses rues locales et de la côte de Terrebonne, entre la rue d'Aubervilliers et la limite ouest de la Ville, les boulevards des Plateaux, de la Pinière et la montée Gagnon.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 517.

Que les Direction du génie et projets spéciaux, du greffe et affaires juridiques et de l'administration et finances soient et sont autorisées à préparer un règlement d'emprunt financé à 100% sur tous les immeubles imposables de la Ville.

---



**CE-2011-1117-DEC CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC / LES PLACEMENTS LÉO MARCOTTE INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, et suivant son rapport daté du 26 octobre 2011, d'accepter la contribution pour fins de parc exigée à la réglementation de lotissement en terrain, à savoir,

- ☞ un terrain d'une superficie de 451,60 m<sup>2</sup>, tel que démontré aux plans de M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous les numéros 77803 et 78039 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement situé au nord de la route 335 et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 23 690,25 m<sup>2</sup>, telle qu'indiquée à la compilation 15 datée du 26 octobre 2011.

---

**CE-2011-1118-DEC TOURNAGE D'UNE PUBLICITÉ / SERVICE DE L'INFORMATION / RADIO-CANADA / VIEUX-TERREBONNE / 3 OU 4 NOVEMBRE 2011**

ATTENDU la demande pour le tournage d'une publicité de Radio-Canada pour leur service d'information qui aura lieu dans le Vieux-Terrebonne le 3 ou 4 novembre 2011 ;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur le milieu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, d'autoriser le tournage d'une publicité de Radio-Canada pour leur service d'information qui aura lieu dans le Vieux-Terrebonne, d'une durée approximative de trois (3) heures, le jeudi 3 novembre ou le vendredi 4 novembre 2011 entre 8h et 16h.

Que le requérant n'obstrue pas les rues et les trottoirs et que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, du loisir et vie communautaire ainsi que le service des communications.

---

**CE-2011-1119-DEC TOURNAGE DE SCÈNES DU FILM « L'AFFAIRE DUMONT » / PRODUCTION GO FILMS INC. / 7 ET 9 NOVEMBRE 2011**

ATTENDU la demande pour le tournage de scènes du film « L'Affaire Dumont », produit par Go Film inc. ;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur le milieu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, d'autoriser le tournage de scènes du film « L'Affaire Dumont », produit par Go Film inc., qui aura lieu sur les sites suivants :

- |  |               |                  |
|--|---------------|------------------|
| ▪ 1745, rue des Bouvreuils   | le 7 novembre | de 4h00 @ 12h00  |
| ▪ 1151, rue Philippe-Chartrand (Ti-Will)                                 | le 7 novembre | de 9h00 @ 18h00  |
| ▪ 1 888 180<br>(terrain vacant adjacent au 1151, rue Philippe-Chartrand) | le 7 novembre | de 15h00 @ 21h00 |
| ▪ 1370, rue François-Paquin  | le 9 novembre | de 7h00 @ 11h00  |
| ▪ 1380, rue François-Paquin  | le 9 novembre | de 7h30 @ 23h30  |

Que cette autorisation ne vaut que pour l'usage et pour l'occupation du domaine public et qu'en aucun cas, elle ne peut se substituer aux droits de propriété des propriétaires concernés.

Que le stationnement de leur « camp de base », notamment des roulottes ainsi que les véhicules personnels des membres de l'équipe soit autorisé sur les sites suivants :

- 5288, rue des Balsamines du 6 novembre 15h jusqu'au 7 novembre 00h00 (garage municipal)
- 60, boulevard J.-S.-Archambault du 8 novembre 15h jusqu'au 9 novembre 00h00 (église Chrétienne Lamater)

Que cette autorisation ne vaut que pour l'usage et pour l'occupation du domaine public et qu'en aucun cas, elle ne peut se substituer aux droits de propriété des propriétaires concernés.

Que le stationnement des véhicules de production soit autorisé sur les rues concernées, notamment sur les rues des Bernaches, des Bouvreuils et François-Paquin, conformément aux plans de détournement et de circulation approuvés et commentés par la Direction du génie et projets spéciaux.

Que la production soit autorisée à bloquer la circulation automobile sur les rues suivantes :

- rue des Bouvreuils 7 novembre de 4h00 @ 12h00  
la circulation locale sera permise par intermittence en tout temps
- rue Philippe-Chartrand le 7 novembre de 9h30 @ 12h00  
une assistance policière sera présente durant la totalité de cette entrave
- la rue François-Paquin le 9 novembre de 18h30 @ 23h00  
la circulation locale sera permise par intermittence en tout temps

conformément aux plans de détournement et de circulation approuvés et commentés par la Direction du génie et projets spéciaux.

Que la production soit autorisée à installer la signalisation annonçant les détours ainsi que, la veille du tournage, une signalisation interdisant le stationnement sur les espaces à réserver, le tout conformément aux plans de détournement et de circulation approuvés et commentés par la Direction du génie et projets spéciaux.

Que cette « interdiction » est à titre indicatif seulement et ne donne aucun droit sur les véhicules qui n'auraient pas tenu compte de la signalisation.

Que le requérant n'obstrue pas les rues et que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que la production informe l'ensemble des propriétaires concernés par le tournage et que ces derniers acceptent d'accueillir le tournage sur leurs propriétés respectives.

Que la Direction de l'incendie soit autorisée à émettre un « permis de brûlage » pour allumer un petit feu de camp sur le lot 1 888 180 le 7 novembre.

Que la production distribue à l'ensemble des citoyens concernés un avis explicatif précisant la nature du tournage, les dates et heures ainsi que le nom et téléphone d'une personne-ressource.

Que la production soit autorisée à disposer de la fausse neige dans la rue ainsi que sur certaines propriétés privées. Cette fausse neige étant biodégradable et sans danger pour l'environnement.

Que la manipulation et la gestion de la fausse neige se fassent par l'entremise de professionnels qualifiés, soit la compagnie d'effets spéciaux MFX Production.

Qu'un policier assure une assistance au blocage de la circulation sur la rue Philippe-Chartrand le 7 novembre en avant-midi.

Que des frais de permis de 50\$ soient facturés au requérant ainsi que le salaire du policier requis pour le tournage et tous les frais usuels de location de locaux pour moins de 150 personnes sont applicables pour l'utilisation du garage à des fins de salle à manger à un taux horaire de 35,48 \$ plus 40 \$ de frais de remise en état ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage seront facturés au requérant.

Que la production mentionne la Ville de Terrebonne dans le générique du film.

Que la Direction du génie et projets spéciaux procède à la transmission d'un avis d'entrave à tous les partenaires usuels incluant la CIT.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, du loisir et vie communautaire, greffe et affaires juridiques ainsi que le service des communications.

---

**CE-2011-1120-DEC CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À  
TERREBONNE / DÉFI-CARDIO / 14 DÉCEMBRE 2011**

ATTENDU la demande faite par le CÉGEP de Terrebonne afin d'utiliser le chemin public pour un Défi-cardio dans les rues de la Ville de Terrebonne le mercredi 14 décembre 2011 entre 13h30 et 15h30 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité de Défi-cardio organisée par le CÉGEP de Terrebonne, le 14 décembre 2011 (en cas de mauvaise température l'activité aura lieu quand même) entre 13h30 et 15h30.

Parcours, marche et course à pied :

Départ du CÉGEP, boulevard Édouard-Michelin, piste cyclable et le boulevard des Entreprises et retour par le même chemin.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

---

**CE-2011-1121-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h20.

---

---

Président

---

Secrétaire